

DESCRIPTION DE POSTE

Titre du poste : Responsable de la formation

Date : Septembre 2014

Principales tâches et responsabilités :

- ✚ Préparer un calendrier de formation pour la saison.
- ✚ Animer les sessions de formation en salle.
- ✚ Communiquer les règles de sécurité.
- ✚ Identifier et recruter différents fournisseurs offrant des services de formation en lien avec les orientations du Club.
- ✚ S'assurer de recruter et de former un groupe d'encadreurs capables d'assurer le suivi pratique de la formation.
- ✚ Faire occasionnellement quelques rappels de formation et de sécurité dans les VP Express, en collaboration avec la personne responsable des communications.
- ✚ S'assurer, lors de sa participation aux randonnées du Club,
 - de la propreté des lieux;
 - de l'application des règles et des politiques du Club, et
 - de l'installation des plaquettes sur les vélos de tous les cyclistes présents.

Exigences :

- ◆ Participer aux réunions du Conseil d'administration (environ une par mois).
- ◆ Participer à la réunion d'ouverture et à l'Assemblée générale annuelle (AGA).

Qualités recherchées :

- ◆ Possède le sens de l'organisation : Sait gérer les ressources disponibles avec efficacité et efficience. mener différentes activités en même temps pour faire avancer les choses.
- ◆ Fait preuve d'autonomie : Est capable de prendre des décisions et d'agir de son propre chef. Est prêt à prendre en charge des problèmes et des situations difficiles.
- ◆ Sait communiquer : Est capable de s'exprimer de façon efficace et de capter l'attention de son auditoire. Donne l'information nécessaire pour mener à bien la formation.
- ◆ Est doué pour la communication interpersonnelle : Sait établir et entretenir de bonnes relations avec l'ensemble des membres. Entretient de bons rapports avec les autres. Sait user de diplomatie et de tact.
- ◆ Sait écouter : Possède une écoute active et attentive. Fait preuve de patience et d'empathie. Est capable de bien formuler sa pensée afin que les gens puissent saisir les messages véhiculés.
- ◆ Fait preuve d'intégrité : Est digne de confiance et perçu comme une personne honnête. Ne rend pas les autres responsables de ses erreurs.
- ◆ Entretient de bonnes relations avec ses collègues : Sait rapidement trouver un terrain d'entente et résoudre des problèmes pour le bénéfice de tous. Sait coopérer et travailler en équipe.
- ◆ Fait preuve de courtoisie : Sait créer de bons contacts avec les membres et maintenir de bonnes relations.
- ◆ Possède le sens du service aux membres : S'emploie à répondre aux besoins des membres et cherche à améliorer les produits et services du Club.